

Section «Arbres Forestiers»

**PROCÈS VERBAL
DE LA RÉUNION DU
JEUDI 17 OCTOBRE 2013**

#####

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires
Sous-direction de la Forêt et du bois / Bureau des investissements forestiers
19, avenue du Maine, 75732 PARIS Cedex 15
Site internet : <http://agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers>

SOMMAIRE

<u>Point 1. Ouverture de la séance et accueil des participants</u>	<u>3</u>
<u>Point 2. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 mars 2013 et de l'ordre du jour</u>	<u>3</u>
<u>Point 3. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente (information)</u>	<u>3</u>
<u>Point 4. Evolution du système OCDE, compte-rendu des réunions d'avril et septembre 2013 (information).....</u>	<u>3</u>
<u>Point 5. Discussions sur l'évolution de la réglementation européenne (information).....</u>	<u>4</u>
<u>Point 6. DHS : Merisier, Spectrométrie infra-rouge (information).....</u>	<u>5</u>
1) Nouveaux résultats relatifs à la mise au point d'un test DHS pour le Merisier.....	5
2) Perspectives ouvertes par la spectrométrie dans le proche infrarouge (SPIR, NIRS en anglais).....	5
<u>Point 7. Fructifications de l'année 2013 (information).....</u>	<u>5</u>
<u>Point 8. Approvisionnement en MFR pour deux espèces présentant une pénurie de semences (information et décision).....</u>	<u>5</u>
1) Epicéa de Sitka (exposé de Mme CHAUVIN).....	5
2) Pin maritime (exposé de M VIEBAN)	6
<u>Point 9. Evolution du registre national : peuplements – catégorie sélectionnée (décision).....</u>	<u>6</u>
<u>Point 10. Evolution du registre national : Vergers à graines – (décision).....</u>	<u>7</u>
<u>Point 11. Actualisation des fiches Conseils d'utilisation des matériels forestiers de reproduction – (information).....</u>	<u>7</u>
<u>ANNEXE I. Liste des membres de la section « Arbres Forestiers».....</u>	<u>9</u>

PROCHAINE RÉUNION DE LA SECTION ARBRES FORESTIERS :

JEUDI 20 MARS 2014

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Point 1. Ouverture de la séance et accueil des participants

La section Arbres Forestiers du CTPS s'est réunie le 17 octobre de 9h30 à 17h00, dans les locaux du GNIS à Paris, sous la présidence de Bernard ROMAN-AMAT.

B. ROMAN-AMAT souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, remercie le GNIS pour son hospitalité et présente les excuses de Mmes GIRARD et DEMESURE, et de M. VIALLE. Il excuse aussi le secrétaire de section, M JC BASTIEN, hospitalisé, en soulignant que ce dernier a préparé la présente réunion avec son soin habituel. Les membres de la section souhaitent un prompt rétablissement à M BASTIEN.

Le président accueille quatre nouveaux membres de la section : MM HERMES (interprofession France Bois Forêt), VIEBAN (directeur de la coopérative Alliance), DELTOUR (Directeur du GEVES) et Mme BERTOUX (GEVES-INOV, protection nationale des obtentions végétales).

La liste des membres et invités présents figure en [Annexe I](#).

Point 2. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 mars 2013 et de l'ordre du jour

B. ROMAN-AMAT invite les membres de la section à faire part de leurs observations sur le projet de PV de la réunion du 14 mars 2013 et sur l'ordre du jour qui leur ont été adressés avec la convocation.

<p>En l'absence de remarque, le compte-rendu de la réunion du 14 mars 2013 est adopté à l'unanimité.</p>

Point 3. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente *(information)*

M BOUILLON présente les arrêtés pris par le ministre de la forêt sur propositions de la section :

- admission, modification et radiation de matériels de base au registre national des essences forestières (arrêté du 8 avril 2013)
- règlement technique pour l'admission de matériels de base de peuplier multipliés par la voie végétative (arrêté du 8 octobre 2013) ;

La liste actualisée des matériels de base forestiers récoltables sur le territoire français est consultable à l'adresse :

« <http://agriculture.gouv.fr/Fournisseurs-especes-et-provenances-forestieres> »

Point 4. Evolution du système OCDE, compte-rendu des réunions d'avril et septembre 2013 *(information)*.

M BOUILLON souligne les éléments nouveaux suivants :

- harmonisation réglementaire UE-OCDE finalisée en 2013. Le système OCDE est potentiellement utilisable par l'ensemble des pays membres de l'OMC, avec maintenant quatre catégories de matériels de base ; l'ajout de la catégorie testée

intéresse beaucoup la France car elle facilitera l'importation de MFR testés des Etats-Unis et de Turquie ;

- évolution vers un système mondial, plusieurs pays tropicaux africains ayant adhéré (Madagascar, Kenya, Ouganda, Burkina-Faso), d'autres pays d'autres continents étant en cours d'adhésion (Indonésie, Brésil, ...)
- demande de création d'un groupe de travail au sein de l'UPOV en vue de la révision des principes directeurs de la DHS du peuplier.

Point 5. Discussions sur l'évolution de la réglementation européenne (information).

M BOUILLON souligne les éléments nouveaux suivants :

La Commission Européenne a proposé le 6 mai 2013 un ensemble réglementaire « paquet santé-hygiène » comprenant 5 propositions de règlement, dont une sur les matériels de reproduction des végétaux incluant l'actuelle directive sur les matériels forestiers de reproduction (99/105/CE), avec les modifications suivantes :

- la directive serait remplacée par un règlement, ce qui signifie qu'elle n'a pas besoin d'être transposée, que le texte serait d'application immédiate en droit national ;
- la proposition de règlement regroupant 12 directives dont une seule forestière, la Commission européenne souhaite ne plus avoir qu'un seul représentant par Etat membre pour le suivi de l'application de cette réglementation entraîne de fait la disparition d'une représentation forestière directe auprès de la Commission Européenne sur le thème des MFR ;
- la proposition de la Commission réduit fortement la subsidiarité présente dans l'actuelle directive : les dispositions nationales sur les catégories de commercialisation, les qualités extérieures des MFR, les exigences pour l'admission des matériels de base au registre national nécessiteraient désormais un accord préalable ou la préparation de décisions de la Commission pour les dispositions nationales de chaque Etat membre ;
- la Commission souhaite réglementer à la place des Etats les modalités de financement de l'admission des matériels de base, de la certification des récoltes et du contrôle, en les transférant de l'Etat vers les filières, sauf pour les micro entreprises (moins de 10 salariés et moins 2M€ de chiffre d'affaires) ;
- la partie contrôle de l'actuelle directive est intégrée à la proposition de règlement « contrôles officiels de la chaîne alimentaire », qui n'évoque à aucun moment la problématique forestière et notamment la gestion multifonctionnelle et durable des forêts européennes.

Depuis le 6 mai, la balle est maintenant dans le camp de la présidence de l'UE et du Parlement Européen (codécision). A ce jour, il n'a pas été organisé de réunion par les présidences irlandaise puis lituanienne en présence de représentants forestiers nationaux. Lors des deux 1ères réunions (27/5 et 17/6), seuls 4 représentants forestiers étaient présents au milieu des représentants « semences agricoles ». La présidence irlandaise n'a pas établi de compte-rendu de ces réunions, bien que plus d'une dizaine d'Etats-membres, dont la France, aient rappelé leur opposition à l'inclusion des MFR dans le projet de la Commission. Les réunions sous présidence lituanienne seront consacrées aux semences agricoles et les MFR devraient être abordés en 2014, sous présidence grecque. Les discussions au Parlement se tiennent en parallèle et doivent normalement déboucher sur un examen en séance plénière en avril 2014. Le calendrier semble permettre de plus en plus difficilement une adoption des nouveaux règlements avant les élections européennes prévues en mai 2014.

Pierre Bouillon indique par ailleurs que le projet de loi d'avenir sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt comprendra des dispositions sur les ressources génétiques forestières et qu'il sera présenté au parlement en début d'année 2014.

Point 6. DHS : Merisier, Spectrométrie infra-rouge *(information)*.

1) Nouveaux résultats relatifs à la mise au point d'un test DHS pour le Merisier

Mme F SANTI, (INRA Orléans), montre que des critères simples de morphologie de la feuille et du pétiole permettent de distinguer les clones actuellement commercialisés. Elle ne dispose en revanche toujours pas de critères utilisables en hiver.

2) Perspectives ouvertes par la spectrométrie dans le proche infrarouge (SPIR, NIRS en anglais)

M V SEGURA (INRA Orléans) présente les travaux de son équipe montrant que cette technologie, fondée sur l'analyse des bandes d'absorption pour différentes longueurs d'onde fondamentales, harmoniques et de combinaison, permet d'étudier diverses propriétés physiques et chimiques de matériaux biologiques (feuilles, bois ...). Elle permet de distinguer des espèces (mélèzes), des provenances (épicéa), des clones (peuplier, eucalyptus). C'est un outil de phénotypage employé en routine pour de nombreuses espèces agricoles (ex : digestibilité du maïs). Comme tel, il présente un intérêt potentiel pour la reconnaissance de caractères phénotypiques pouvant être utilisés dans les tests de DHS ; chez les arbres forestiers, les études méritent d'être poursuivies dans ce but (Peupliers, Merisier, Eucalyptus). Le FCBA et l'INRA pourraient déposer au conseil scientifique du CTPS un dossier de demande d'aide pour de tels travaux.

L'outil présente aussi un intérêt en tant que prédicteur de caractères quantitatifs, par exemple sur la croissance et la phénologie (bonne héritabilité du spectre infrarouge).

Lors de la discussion, M LECLERC et Mme BERTOUX rappellent que la distinction demandée pour les tests DHS se fonde sur des caractères phénotypiques. Les marqueurs moléculaires ont leur intérêt par ailleurs pour l'identification du matériel.

Alain Bailly indique que la SPIR est intéressante pour travailler sur la composition chimique, mais moins que les marqueurs pour travailler sur l'information génétique.

Point 7. Fructifications de l'année 2013 *(information)*.

M J CONCHE, pour les marchands grainiers, présente la situation des fructifications de cette année. De manière générale, les récoltes seront faibles ou nulles, en particulier pour pin maritime, mélèzes, cèdres et chêne sessile, des espèces importantes pour les semenciers français. En feuillus, bonnes récoltes pour le châtaignier, le merisier et le charme. En résineux, pas de problèmes de stocks pour les vergers de douglas et bonnes récoltes pour les pins à encens, sylvestre, laricios et d'Autriche.

Pour la première fois depuis 13 ans, nous assistons à trois années consécutives de mauvaises récoltes de glands (à l'exception de l'ouest). Il conviendra de récolter tout ce qui pourra l'être, même si les coûts sont élevés. Pour le cèdre, l'absence de récolte se conjugue à l'absence de stocks de graines

Point 8. Approvisionnement en MFR pour deux espèces présentant une pénurie de semences *(information et décision)*.

1) Epicéa de Sitka (exposé de Mme CHAUVIN)

La consommation annuelle actuelle est de l'ordre de 600 000 plants, avec une forte demande en Bretagne, pour une production nationale de l'ordre de 200 000 plants seulement. La consommation de graines en France est de l'ordre de 5 à 10 kg par an ; les origines de l'aire

naturelle recommandées en France sont le sud de l'état de Washington et l'Oregon. La grande majorité des peuplements bretons aura atteint le diamètre d'exploitabilité dans les 10 années à venir. Avec un marché chinois extrêmement porteur, valorisant très bien le produit des coupes (45 à 50 euros / m³), les exploitations se multiplieront. La reconstitution de ces parcelles exploitées nécessitera obligatoirement une augmentation de la production et de l'importation de plants.

Pour l'approvisionnement en plants en 2013-14, la DGPAAT demande à l'INRA de lui indiquer rapidement quels sont les vergers à graines étrangers (Irlande, Royaume Uni) issus de provenances de l'Etat du Washington et dont on pourrait recommander l'importation.

Pour les approvisionnements en graines à l'avenir, il convient i) de prévenir nos fournisseurs des USA de nos besoins en semence, et ii) de préparer la sélection de peuplements porte graines. Irstea et la DRAAF Bretagne travaillent depuis 18 mois maintenant sur la possible sélection de peuplements porte-graines d'épicéa de Sitka. Un gros travail de prospection a déjà été réalisé et Irstea a programmé une tournée pour visiter les peuplements proposés. Cette tournée aura lieu dans le courant du mois de Novembre et les peuplements retenus pourront être proposés à la section 'Arbres Forestiers' du CTPS dès le 20 mars prochain.

2) Pin maritime (exposé de M VIEBAN)

La consommation actuelle de graines est très forte en raison des reconstitutions post tempête « KLAUS » ; 48 millions de plants devraient ainsi être produits en 2014, dont 37 pour les seules reconstitutions Klaus. Il faudra en outre maintenir l'effort les années suivantes à hauteur de 35 millions par an. Le besoin est estimé à 3,2 t par an pour le seul approvisionnement des 4 grosses pépinières aquitaines. Or, pour la 2^{ème} année consécutive, alors que l'ensemble des vergers pourraient produire jusqu'à 6 t de graines par an, la récolte de graines de l'hiver 2014 s'annonce mauvaise et les professionnels craignent que les stocks de semences soient à zéro à l'été 2014. Les gestionnaires de vergers constatent que depuis quelques années de nombreux cônelets femelles ne se développent pas normalement et avortent. Ils suspectent l'existence d'un ravageur, non identifié. Eric Vaschalde indique pour le GIE Semences forestières améliorées que parallèlement au problème sanitaire émergent, la demande a explosé sans avoir été formalisée à l'avance auprès des semenciers. Il cite l'exemple de Vilmorin, qui disposait de 8 années de stocks en juin 2010, de seulement 2 en automne 2012 et peut-être de 0 au printemps 2014. Les solutions adoptées sont les suivantes :

- procéder rapidement au classement de peuplements porte-graines qui constitueront une source complémentaire de semences dès 2014; si des propositions lui sont faites rapidement, la DRAAF d'Aquitaine peut soumettre des peuplements au classement dès cet hiver ;
- identifier le ravageur des cônelets femelles dans l'espoir de trouver une méthode de lutte ;
- intensifier la gestion des vergers à graines pour y augmenter la récolte de semences (le FCBA conduit un programme sur ce sujet, financé par la région Aquitaine).

Point 9. Evolution du registre national : peuplements – catégorie sélectionnée (décision)

A BROCHET de l'IRSTEA présente ses propositions qui se résument comme suit :

Catégorie sélectionnée :

Admission : 2 espèces et 9 peuplements sont concernés pour un gain en surface de 65 ha.

Modification (passage en coupe, révision de terrain, autres) : 8 espèces et 42 peuplements sont concernés engendrant une perte en surface de 602 ha.

Radiation (exploitation, *Chalara fraxinea* pour le frêne) : 7 espèces et 21 peuplements sont concernés engendrant une perte en surface de 244 ha.

Le bilan des propositions d'admission, modification et radiation engendrent une perte en surface de 781 ha.

Catégorie qualifiée et testée : modification de deux vergers à graines de douglas (Darrington et Californie) faisant suite aux derniers relevés de mortalité (informations transmises par C. Blazy et G. Philippe). Pour le verger « Californie », de catégorie qualifiée, le nombre d'individus passe de 453 à 384, le nombre de clones de 115 à 112 et le nombre de clones efficaces de 86,4 à 77,2. Pour le verger « Darrington », de catégorie testée, le nombre d'individus passe de 1174 à 921, le nombre de clones reste inchangé et le nombre de clones efficaces passe 63,6 à 60,9.

La section approuve ces propositions à l'unanimité.
--

Point 10. Evolution du registre national : Vergers à graines – (décision)

Les dossiers de quatre vergers à graines de pin maritime sont présentés par P PASTUZKA.

D'une manière générale, les informations sur le matériel de base, donc sur les performances à en attendre, sont très succinctes. La section demande d'être mieux informée des motifs qui guident la création variétale en pin maritime : orientations générales validées collectivement dans le cadre du GIS, et décisions individuelles des opérateurs.

La section donne un accord de principe à l'homologation des vergers suivants :

- verger à graines en catégorie « qualifiée » : commune de Carcans (Gironde), sur 17,80 ha : dénomination « VF3 COURLASSE » ; à condition de produire un dossier complété pour la description du matériel de base et les caractéristiques attendues de la variété à produire ;
- verger à graines en catégorie « qualifiée » : commune de Carcans (Gironde), sur 40,96 ha : dénomination « VF3 CARCANS » ; à condition de produire un dossier complété pour la description du matériel de base et les caractéristiques attendues de la variété à produire ;
- Parents de familles en catégorie « qualifiée » : commune de Beychac et Caillau (Gironde), sur 5,16 ha (pour partie) pour la production par croisements contrôlés d'hybrides Corse x landais : dénomination Beychac II LC2.

En ce qui concerne le projet de verger à graines « Landes élite » déposé par FORELITE, la section demande aux obtenteurs si la priorité actuelle ne serait pas de produire en pollinisation libre le maximum de semences de type « VF3 » plutôt que de produire par croisements contrôlés une quantité limitée de semences issues de parents hautement sélectionnés. La section souhaite aussi que lui soit présentée une réflexion d'ensemble sur ces variétés de type « élite » : nombre de variétés envisagées, base génétique, modalités de dénomination notamment.

Les 4 dossiers seront retournés avec les ajouts et corrections nécessaires à la DGPAAT le plus rapidement possible afin que les vergers intègrent l'arrêté modificatif du registre des matériels de base cet automne.

Point 11. Actualisation des fiches Conseils d'utilisation des matériels forestiers de reproduction – (information)

MM E COLLIN et A BROCHET présentent l'avancement des travaux de l'IRSTEA préparant, à la demande de la DGPAAT, la révision des fiches Conseils d'utilisation des MFR dans la perspective du changement climatique.

La méthode proposée consiste à définir toutes les zones d'utilisation sur la base des grandes régions écologiques (GRECO) et de leurs déclinaisons en sylvoécorégions (SER) et régions forestières nationales (RFN) de l'IGN.

Le groupe de travail en charge de la réflexion sur l'actualisation des conseils d'utilisation a listé 3 cas de figure pour définir la doctrine : front de retrait, front de progrès et statu quo. Tout le monde s'accorde à dire que l'urgence est pour le moment de retirer des fiches toutes les préconisations d'utilisation jugées aujourd'hui sans avenir par la communauté scientifique ; priorité également bien spécifiée par la DGPAAT. Par conséquent, le cas de figure 'front de retrait' est étudié prioritairement. Une première application est testée sur le cas du hêtre. La mise au point méthodologique est prévue jusqu'au printemps 2014, puis les premières fiches devraient être publiées fin 2014.

MM NAUDET, BAILLY, CHANTRIER et VASCHALDE insistent pour que les forestiers disposent de possibilités de choix aussi nombreuses que possible. M. VIEBAN souligne le besoin de réaliser de nouveaux investissements en amélioration génétique afin de proposer de nouvelles variétés aux reboiseurs. M FERON souhaite que la réflexion intègre bien la variabilité inter provenances et la qualité du bois. Il souhaite aussi que le message relatif au changement climatique ne soit pas que négatif. Il y a des investissements à faire en forêt qui donneront des résultats positifs en contexte de changement climatique.

Date de la prochaine réunion de la section "Arbres Forestiers" :

Jeudi 20 Mars 2014

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 h 00

Bernard Roman-Amat et Pierre Bouillon

Relecture :

ANNEXE I. Liste des membres de la section « Arbres Forestiers » 2011 – 2014

Représentants de l'Administration

Président de la section	: M. ROMAN-AMAT (Bernard)	Présent
Secrétaire technique	: M. BASTIEN (Jean-Charles)	Excusé
Président du Comité Plénier	: M. VIALLE (Paul)	Excusé
Secrétaire Général du CTPS	: M. LECLERC (Christian)	Présent

Représentants au titre des fonctions (ou leur représentant nommé désigné)

Le Directeur général de la DGPAAT (MAAP) représenté par : Mme Van de MAELE (Elisabeth)	Absente
Le Sous-directeur de la forêt et du bois du MAAP représenté par : M BOUILLON (Pierre)	Présent
Le Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (Ministère de l'Economie et des Finances) représenté par : M. GUYONNET-DUPERAT (Quentin)	Absent
Le Directeur du MEEDDM - Commissariat général du Développement Durable : M. ROGIER (Philippe)	Absent
Le Sous-directeur de la Protection des Végétaux (MAAP) représenté par : M. CAILLIATTE (Remy)	Absent
Le Directeur technique de l'Office National des Forêts représenté par : Mme MUSCH (Brigitte)	Excusée
Le Chef du Département Forêts et Milieux Naturels de l'INRA représenté par : Mme DESPREZ-LOUSTEAU (Marie-Laure)	Présente
Le Directeur scientifique de l'Irstea, représenté par : M GINISTY (Christian)	Absent
Le Directeur du GEVES : M. DELTOUR (Armand)	Présent
La Présidente du CPOV : représentée par Mme BERTOUX (Virginie)	Présente

Experts scientifiques

M. ROGER (Olivier)	Présent
Mme CHAUVIN (Josette)	Présente
M. CONCHE (Joël)	Présent
M. PASTUSZKA (Patrick)	Présent
M. GUIARD (Joël)	Absent
M SICARD (Georges)	Absent

Experts invités :

M. BROCHET (Aurélien)	Présent
M. COLLIN (Eric)	Présent
Mme SANTI (Frédérique)	Présente
M SEGURA (Vincent)	Présent

Représentants des professionnels et des utilisateurs

Le Vice-président du Comité Plénier : M. DESPREZ (François)	Absent
---	--------

Représentants de l'interprofession

M. HERMES (Emmanuel)	Présent
M. VASCHALDE (Eric)	Présent
M. WOHRER (Jean)	Absent

Représentants des obtenteurs de variétés

M. BAILLY (Alain)	Présent
M. BOUTTEAUD (Pierre)	Présent

Représentants des établissements producteurs de semences ou de plants

M. NAUDET (Vincent)	Présent
Mme WININGER (Isabelle)	Absente

Représentants des agriculteurs multiplicateurs de semences ou de plants

M GENTHIALON (Daniel)	Présent
M. LEMONNIER (Michel)	Présent

Représentants des utilisateurs de semences ou de plants

M. de WITASSE THEZY (Henri) - invité	Absent
M. VIEBAN Stéphane	Présent
M. CHENTRIER (Pascal)	Présent
M. COSTAZ (Patrick)	Absent
M. FERRON (Jean-Louis)	Présent

Représentants des utilisateurs de produits des récoltes

Mme FATUS (Juliette)	Présente
----------------------	----------

Représentants des instituts techniques spécialisés ou assimilés

Mme GIRARD (Sabine)	Excusée
Mme MERZEAU (Dominique)	Présente